

COMMUNIQUE DE PRESSE – 26/10/11

CONCOURS ENTREPRISES ET CONSTRUCTION DURABLE 2011 : 6 ENTREPRISES WALLONNES RÉCOMPENSÉES

L'édition 2011 du concours **Entreprises et Construction Durable**, réalisé avec le soutien du ministre de l'environnement Philippe Henry, récompense six projets innovants à travers deux catégories : « gestion d'entreprise » et « produits de construction ». D'une valeur totale de 10.000 euros, le concours vise à récompenser la prise en compte de l'environnement dans le secteur de la construction. Ce prix s'inscrit dans le cadre et la continuité des actions menées par la Confédération Construction Wallonne et ses différents partenaires dans le domaine de l'environnement.

Intégrer la dimension environnementale dans les activités de construction est une nécessité qui n'ira qu'en s'intensifiant - enjeux climatiques, évolution des marchés et des réglementations obligent. Les défis sont multiples : écologiques, socio-économiques, financiers, juridiques... Face à cette vague de fond, **le secteur de la construction entend bien se montrer proactif** : il y va de son image de marque, du professionnalisme et de la pérennité même de nos entreprises. La construction durable représente simultanément un potentiel de marché considérable.

Un **jury d'experts**, issus notamment de l'administration, des universités, des centres de recherche et du secteur de la construction, a procédé à une analyse rigoureuse des projets déposés pour le concours, en vue de la sélection et de la proclamation officielle des lauréats. Les prix d'une valeur de 3.000, 1.500 et 500 euros ont été attribués aux trois lauréats dans deux catégories : « Gestion d'entreprise » (se base sur la prise en compte du développement durable dans la gestion des activités de construction et démolition) et « Produits de construction » (évalue l'approche « développement durable » dans les produits ou services proposés aux clients »).

Les lauréats ont eu le plaisir de recevoir leur trophée lors de l'**Assemblée Générale de la CCW**, qui s'est tenue le 21 octobre 2011 à Gembloux et dont le thème était « **L'entrepreneur face au défi de la construction durable** ».

CATÉGORIE « GESTION D'ENTREPRISE » : LES LAURÉATS

Premier prix - Espaces asbl - 3.000 euros

L'asbl Espaces (Ciney) est une Entreprise de Formation par le Travail qui assure la formation et l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi par un encadrement adapté et individualisé. Elle est notamment active dans le domaine de la maçonnerie/gros-œuvre, le parachèvement, les travaux forestiers et le nettoyage. L'asbl s'est appliquée à réduire l'impact global de ses activités sur l'environnement en mettant en place une réflexion autour des filières de formation (éco-construction, utilisation de matériaux écologiques et sains...) en instaurant une gestion « durable » des déchets de chantier, en sensibilisant son personnel et les stagiaires à la mobilité douce et en participant à des formations techniques sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Deuxième prix - Richard Mrcela - 1.500 euros

Richard Mrcela a lancé son entreprise de peinture et décoration à Vottem en 1995. Depuis, il exerce cette profession d'artisan, accompagné de collègues et forme des apprentis. Conscient du fait que le nettoyage des rouleaux et des pinceaux de peinture est une activité polluante pour l'environnement, il a investi dans

une station de nettoyage qui permet d'épurer les eaux usées avant rejet. Il a également instauré une gestion exemplaire de ses déchets de peinture en participant au système Sigma Eco Collect.

Troisième prix - HMS Bausysteme - 500 euros

HMS fabrique des murs en bois massif contrecollé avec du bois certifié PEFC. Ces éléments sont produits dans son usine à Manhay d'une superficie de 2.200 m². L'ossature et la structure de l'usine sont entièrement en bois. Avec un K de 20, c'est aussi une des rares usines basse énergie. Ce projet a entièrement été étudié afin de limiter l'empreinte des ses activités sur l'environnement : éclairage LED, gestion de l'eau pluviale... L'air du local compresseur, contenant les calories produites et perdues par le système d'air comprimé, est récupéré et réinjecté dans l'usine plutôt qu'à l'extérieur. En ce qui concerne le recyclage des déchets, les surplus de colle sont entièrement recyclés par le fabricant. Enfin, les déchets de copeaux de bois sont récupérés pour le chauffage du nouveau bâtiment via un système de chauffage basse température par le sol.



De gauche à droite : Philippe Henry (Ministre du Gouvernement wallon chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité), Raphaël Mérenne (HMS Bausysteme), Ann Paquet (Espaces asbl) et Richard Mrcela.

CATÉGORIE « PRODUIT DE CONSTRUCTION » : LES LAURÉATS

Premier prix - H.P. Linden - 3.000 euros

La sprl H.P. Linden (Saint-Vith) est une société familiale active e.a. dans la construction de charpentes métalliques et dans la préfabrication d'éléments en béton. Elle a développé une solution complète pour la construction d'habitations passives ou très basse énergie en faisant appel à des éléments en béton préfabriqués. Le béton conférant à ces habitations une excellente inertie thermique. Ce système comprend des murs porteurs pour les caves avec une isolation en PS de 10 ou 20 cm, des murs porteurs pour les façades extérieurs avec une isolation en PU de 25 cm, des éléments de toiture en béton porteur avec une isolation de 28 cm et divers accessoires complétant la gamme. Ce type de construction, tirant profit au maximum des possibilités de la préfabrication, permet de construire des bâtiments à haute performance énergétique conformes aux normes en matière d'étanchéité à l'air. Ce système assure un meilleur contrôle de la qualité et diminue le temps et les coûts de construction.

Deuxième prix - Techniconstruction - 1.500 euros

Techniconstruction (Wauthier-Braine) est une entreprise générale spécialisée dans les maisons passives autonomes, la rénovation basse énergie et les installations photovoltaïques. Elle vient de terminer une maison témoin passive de 357 m² réalisée à l'aide de panneaux en bois massif contrecollés. La consommation énergétique de chauffage limitée à 10 KWh/an/m² et le test d'étanchéité de 0,3 ont permis au projet témoin d'obtenir la certification passive par la Plateforme Maison Passive. En toiture, 26 panneaux photovoltaïques ont été installés, produisant 5.700 KWh/an. Une citerne d'eau de pluie de 9.000 litres, couplée à un groupe hydrophore, assurent une autonomie en eau non-potable pour les WC, machine à laver, éviers et robinet extérieur.

Troisième prix - Hublet Nonet - 500 euros

L'entreprise Hublet Nonet (Floreffe) est connue pour ses activités de travaux routiers et de construction d'ouvrages d'art. Elle est également active dans le développement de matériaux durables et a notamment développé des briques de terre crue qui peuvent être utilisées pour la réalisation de murs d'hangars industrielles ou agricoles, d'étables ou box à chevaux. Elles sont aussi destinées à être utilisées dans les bâtiments à ossature bois afin d'y augmenter l'inertie thermique et le confort acoustique. Sur chantier, il n'y a aucune génération de déchets, car les chutes lors des découpes peuvent être recyclées tout de suite dans la confection du mortier nécessaire à leur mise en œuvre. Ces briques de 100x50x30cm peuvent être réalisées avec la terre disponible sur place, et nécessitent peu d'énergie pour leur confection car elles sont simplement pressées avant d'être mises en place. Un enduit à la chaux viendra les protéger, à l'extérieur, des agressions des intempéries.



De gauche à droite : Aurélien Nonet (Hublet Nonet), Michaël Taminiaux et Vincent Bouché (Techniconstruction), Philippe Henry (Ministre du Gouvernement wallon chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité), Michel Bouché (Techniconstruction), Udo Linden (HP Linden) et Alain Ghodsi (Président du Jury – Directeur de la politique des déchets – DSD – DGO3).

Félicitations à tous !

Avec le soutien de :